



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Subvention à la Croix bleue des Arméniens en vue d'un soutien aux habitants d'Arménie et du haut Karabakh**

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

**OBJET : Subvention à la Croix bleue des Arméniens en vue d'un soutien aux habitants d'Arménie et du haut Karabakh**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les difficultés humanitaires auxquelles sont confrontées les populations résidant dans la région du Haut Karabakh,

Considérant que des Scéennes et des Scéens d'origine arménienne sont mobilisés pour venir en aide à ces populations,

Considérant la nécessité d'apporter une aide humanitaire par l'intermédiaire de l'association la Croix Bleue des Arméniens de France,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association la Croix Bleue des Arméniens de France.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe L...*